

CIRCULAIRE N°75 / 2023 – 19 Décembre 2023

OBJET : Subvention FDVA (Fonds Départemental de la Vie Associative)

DESTINATAIRES : RESPONSABLES DES UNIONS - CONSEILLERS FÉDÉRAUX

Chères et chers collègues

Début janvier 2024 une circulaire fédérale, actualisant celles transmises par la Fédération en 2018, 2019 et 2020 *jointes ici*, sera rédigée afin que ton Union puisse adresser une ou demandes de subvention au FDVA (Fonds Départemental de la Vie Associative) pour en particulier la formation des adhérents de l'Union, le recrutement dans le cadre de notre mission para administrative, nos actions Écoles fleuries et développement durable, Samuel Paty Se construire Citoyen, les écoles qui chantent, et la valorisation de nos enquêtes fédérales....

Pour information vous pouvez vous rendre sur le site national : [Le fonds pour le développement de la vie associative \(FDVA\) | Associations.gouv.fr](https://www.associations.gouv.fr/le-fonds-pour-le-developpement-de-la-vie-associative-fdva) ou sur le site de votre département auprès de la Préfecture.

Le dossier doit être transmis de janvier à février.

Faites-nous part de votre action afférente à cette demande.

Belle et heureuse fin d'année.

Amitiés laïques et fédérales.